

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU JEUDI 08 JANVIER 2015**

Date de convocation : 30 décembre 2014

Date d'affichage : 15 janvier 2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quinze, le jeudi 08 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa DAVID.

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine ROULLEAUX.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats qui viennent de se produire sur Paris - attentat contre Charlie Hebdo du mercredi 07 janvier 2015 et meurtre d'un agent de police municipale à Montrouge.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 11 décembre 2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Règlement intérieur de la salle polyvalente.
- II. Modalité de règlement par prélèvement automatique.
- III. Maîtrise d'œuvre - travaux du Montmireil.
- IV. Investissements 2015.
- V. Questions diverses.

### I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de règlement élaboré par la commission des finances, et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel que proposé.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer un contrat de location.

Monsieur Sylvain LENGRONNE demande s'il faut fermer l'accès au parc du château ; étant précisé qu'habituellement le verrou, situé côté parc, est fermé. Le conseil décide d'apposer un panneau « propriété privée » sur la porte.

### II - MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé d'utiliser un nouveau moyen de règlement des factures de cantine/garderie, d'assainissement, et des loyers : il s'agit du prélèvement automatique à échéance.

Ce service supplémentaire offert aux usagers sera l'occasion d'alléger la charge de travail du personnel affecté à l'encaissement de ces services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de permettre d'utiliser le prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement pour régler les prestations assurées par la mairie (cantine/garderie, assainissement, loyers) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### III - MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU MONTMIREIL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 11 décembre dernier, le conseil municipal avait décidé de réaliser des travaux au village du Montmireil : réfection du réseau eaux pluviales, réalisation d'un trottoir pour sécuriser la circulation des piétons, et création de places de stationnement. Dans le projet initial, le revêtement du trottoir était en bi-couche, le conseil avait souhaité avoir le coût prévisionnel du projet avec un trottoir en enrobé. Le coût prévisionnel de cette opération (trottoir en enrobé) est estimé à 91 000.00 € TTC. Cette estimation comprend 88 000 € TTC de travaux d'aménagement auxquels il convient d'ajouter 3000 € TTC de travaux imprévus en prévision d'aléas techniques.

Monsieur le Maire propose de solliciter :

- une aide auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police : les travaux envisagés permettront
  - de créer des places de stationnement longitudinal visant à améliorer la sécurité de la voie.
  - de créer un ensemble d'aménagement (trottoir) permettant de sécuriser le déplacement des piétons.
- une aide auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de l'aménagement des espaces publics (catégorie 2) : les travaux envisagés

permettront d'améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables (piétons) par la création d'un trottoir, de créer un réseau d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de réaliser les travaux d'aménagement du village du Montmireil ;
- approuve le dossier « avant-projet » présenté par le service Agence technique départementale du Centre Manche du conseil général;
- approuve l'estimation globale des travaux à hauteur de 91 000 € TTC ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2015.

Une réunion d'information et de présentation du projet aux habitants se tiendra en mairie le samedi 31 janvier à 11h00.

#### **IV - INVESTISSEMENTS 2015**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des projets d'investissement pour l'année 2015, étant précisé qu'il s'agit seulement de propositions, que les dépenses seront validées ou non au cas par cas.

Madame Claude CARAU COUVREUR propose l'acquisition de 76 jardinières (environ 1400 €), l'acquisition d'illuminations pour le bas de la rue Saint Pierre, et éventuellement la rue André Osmond.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS suggère des travaux de réfection de la petite salle de catéchisme utilisée par l'école de musique Canisy Marigny. Elle demande où en est le projet de clôture de l'école. Monsieur le Maire répond qu'il attend les devis, et qu'il va en demander d'autres.

Monsieur Jackie JOUANNE rappelle que la réglementation oblige la commune à fournir et poser des détecteurs de fumée dans chaque logement. Le conseil donne son accord pour que le nécessaire soit fait ; la pose des détecteurs sera réalisée par les employés communaux.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel vidéo pour la salle de conseil municipal, la mise en place d'un serveur pour le stockage des données, l'acquisition de deux fauteuils pour le secrétariat et le bureau du maire.

Concernant l'immeuble rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe le conseil avoir signé l'acte de vente le 07/01 ; il précise que la commune devra avoir recours à un architecte pour la maîtrise d'œuvre s'agissant d'une personne morale.

Monsieur Daniel VILLECHALANE précise que le lancement de la consultation pour le lotissement de la Perelle devrait débuter d'ici un mois. L'étude est en cours par le C.A.U.E.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande d'adhésion au SDEM de la commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Agon-coutainville (délibération du 17/11/2014) et LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE BRICQUEBEC (délibération du 08/2/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur Le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire en application du Code Général des Collectivités territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

### **Dossier accessibilité**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière d'accessibilité et informe le conseil que, si l'échéance d'obligation de mise en conformité, a été reportée, il faut élaborer un agenda programmé avant juillet 2015.

### **Maison d'Assistants Maternelles**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir interrogé les services fiscaux concernant l'imposition à appliquer aux MAM : CFE ou taxe d'habitation. Les services fiscaux ont répondu que c'était le statu quo, ils attendaient le jugement du juge au TA, puisque certaines MAM du département ont fait un recours au TA de Caen.

### **Divers**

Madame Delphine ROULLEAUX signale que les containers de tri étaient pleins au moment des fêtes.

Madame Nathalie GUESNON informe le conseil avoir été sollicitée par une personne de la rue Claude Monet qui souhaiterait disposer des clés du local poubelle. Le conseil va étudier la question.

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de nettoyer le chêneau de la galerie marchande. Il faudrait voir le caniveau à proximité de la propriété de M. SURVILLE.

Monsieur Daniel VILLECHALANE fait le point sur la fréquentation du site internet de la commune depuis ses 3 années d'existence. Il précise que les pages les plus visitées sont celles relatives au Centre de Loisirs. Il déplore que les associations n'exploitent pas assez le site, et se propose d'être le relai des informations pour les mettre ensuite en ligne.

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS signale que l'effectif des élèves à l'école est en augmentation depuis la rentrée ; les deux classes de maternelle comptent 30 élèves chacune. Elle suggère d'adresser un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour solliciter une réouverture de classe.

Monsieur Sébastien DUPARD signale le mauvais état de la Vieille Rue ; en effet, le chemin est plein d'ornières.

Monsieur le Maire informe que les deux maisons de retraite ont fusionné administrativement au 01/01/2015. Le Conseil d'Administration devra définir le lieu d'implantation de la nouvelle structure.

### **Agenda**

Commission urbanisme : lundi 26/01 à 20h30.

CCAS : mardi 13/01 à 18h00.

Réunion avec les habitants du Montmireil : 31/01 à 11h

17/01 : visite d'une salle de convivialité.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	
Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	

Vanessa FINEL	
---------------	--